|  |
| --- |
| **Note journalière sur la consultation par la mission GFP des équipes des Nations Unies sur la vision commune aux Nations Unies sur la justice avec les axes prioritaires et les options pour l’architecture programmatique** |
| **Zone couverte : République Centrafricaine**  **Lieu : Bureau PNUD** |
| **Période : 06 juin 2019** |

L’USPVT a participé à une séance de consultation avec les équipes et/ou institutions des Nations Unies sur la vision commune en matière de justice relativement aux axes prioritaires et les options programmatiques. La réunion a été convoquée par la mission GFP et a porté sur trois points majeurs, à savoir :

1. Constats relevés à l’issue des séances de concertation organisées avec différents acteurs dans le cadre de l’implémentation des deux projets conjoints justice et sécurité ainsi que le projet appui à la CPS,
2. Les grands axes programmatiques et la vision commune y relative,
3. Le travail des équipes des Nations Unies et la structure pour l’appui collectif aux différents projets en cours.
4. **Constats.**

* Malgré le contexte extrêmement difficile en RCA, un progrès est constaté dans la réalisation de plusieurs activités tant dans le projet conjoint justice et sécurité que dans le projet appui à la CPS quant aux questions touchant l’Etat de droit,
* Faible appropriation nationale,
* Faible capacité nationale,
* Faible capacité d’absorption,
* Beaucoup de projets en cours d’exécution.

En revanche quelques problèmes soulevés :

* Un problème de cohérence et de vision commune entre les équipes des Nations Unies dans l’appui aux institutions de l’Etat centrafricain,
* Besoin d’améliorer urgemment une approche cohérente au niveau du leadership des Nations Unies.

En ce qui concerne le projet conjoint d’appui à la CPS, les problèmes soulevés sont :

* L’opérationnalisation totale de la CPS non encore atteinte,
* L’exigence de l’autonomie/indépendance des autorités de la CPS, en dépit d’un besoin accru du renforcement des capacités nationales,
* La gouvernance et la gestion de la CPS encore faible,
* Le risque de concurrence institutionnelle, notamment sur le conflit de compétence et de compétition dans la recherche des fonds entre les juridictions ordinaires nationales, la CPS et la CJVRR,
* Le flou sur le mécanisme de réédition d’activités par les autorités judiciaires de la CPS et des équipes des Nations Unies intervenant dans le projet,
* La disponibilité à la CPS des ressources humaines plus étoffées en incompatibilité avec le rendement du travail fourni jusque-là (plus de 50 staffs toutes catégories confondues, avec quelques doublons constés, des conflits de compétence relevés et aussi beaucoup de guerre). La réflexion serait de voir comment utiliser les ressources disponibles pour maximiser l’appui des Nations Unies au projet et voir la possibilité de s’appuyer sur d’autres projets pour remplir efficacement les fonctions liées au projet.

1. **Grands axes programmatiques**

Réflexions menées et conclusions :

* Nécessité et importance de la complémentarité entre les juridictions ordinaires nationales, la CPS et la CVJRR, avec comme conséquence, l’urgence de créer des espaces de concertation, l’attention étant focalisées essentiellement sur les victimes et les populations, ainsi que le renforcement des capacités de gestion et des institutions nationales.

Axe I : Appui à la réforme de la justice et à la sécurité

* Appuyer les institutions nationales à la finalisation du collectif sectoriel sur le plan central de leur capacité d’action en vue du pilotage par le ministre de la justice et des droits humains du secteur de la justice (les sessions criminelles, les assises, les audiences foraines…),
* Appui aux tribunaux ordinaires et aux inspecteurs judicaires,
* Appui au renforcement des capacités des magistrats et greffiers des juridictions ordinaires et de la CPS,
* Nécessité de collaborer avec la Mission sur le déploiement du pouvoir judiciaire avec l’appui de UNPOL,
* Discussion avec ONUDC sur la lutte contre la corruption au niveau de la justice ;
* Appuyer les acteurs de la chaine pénale et les autres institutions (préfectures…)
* Etudes de perception sur la justice, la paix, les questions de justice transitionnelle…

Un axe nouveau proposé :

* Appui à la société civile pour le monitoring judiciaire, en ce compris le travail de la CPS et nécessité de créer des passerelles entre les juridictions ordinaires et la CPS.

Axe II : Appui au renforcement institutionnel de la CPS

* Appui au travail judiciaire de la CPS en utilisant de manière optimale le gros lot de staffs,
* Besoin en renforcement du greffe de la CPS pour être davantage operationnel (cfr le rapport de Petrov),
* Mettre à contribution les informations politiques, sécuritaires, judicaires… au travail de la CPS, en assurant la complémentarité et la création des passerelles entre les trois institutions judiciaires,
* La mise en place des chambres d’assisse de la CPS en générale devant intervenir au bon moment,
* Réflexion menée sur l’extension de l’appui aux enquêtes des juridictions ordinaires nationales,
* Nécessité de tenir compte des articles 181 à 183 sur la redevabilité dans le travail de la CPS

Axe III : Accès à la justice par les victimes et populations

* Besoin d’améliorer les services de qualité pour appuyer les victimes et accéder à la demande d justice et de vérité et améliorer la gestion du passé : beaucoup de travaux à accomplir ici, les réflexions sont menées sur la possibilité que les experts psychologues de l’USPVT/CPS fassent bénéficier leur expertise aux victimes devant comparaitre devant les juridictions ordinaires nationales, vu la carence en RCA de psychologue qualifiés….,
* Besoin de converger les efforts en faveur de la mise en œuvre de la stratégie de protection (chevauchement entre l’aide légale, la protection des victimes et témoins…),
* La sensibilisation et la communication devra se concerter avec les autres acteurs pour une vision commune sur les messages clés à fournir à la population sur la CPS,
* Appui aux services pénitentiaires (formation, réhabilitation des infrastructures nécessaires…).

Concernant la CVJRR

* Programme d’opérationnalisation en cours,
* Mesures en cours pour assurer plus de participation des femmes,
* Assurer la complémentarité entre la CVJRR, la CPS et les juridictions ordinaires.

1. **Le travail des équipes des Nations Unies et la structure pour l’appui collectif aux différents projets en cours**

* Renforcer un dialogue stratégiques cohérent avec les autorités nationales sur les questions touchant l’Etat de droit,
* Renforcer la cohérence au niveau du leadership des Nations Unies afin d’éviter la multitude de canaux de communication avec les institutions de l’Etat
* Dans le cadre programmatique, retenir des indicateurs concrets liés aux projets et les structures appropriées pour le dialogue avec les autorités nationales,
* Retenir un seul programme avec des visions et hiérarchies cohérentes,
* Proposer la mise en place d’une équipe en vue de plus de cohérence et de coordination. Il est proposé :
* La création d’une cellule stratégique d’appui avec comme membres les chefs MINUSCA-projet PNUD pour appuyer le comité de direction de la CPS et éventuellement affecter…,
* La création d’une cellule technique qui serait chargée d’apporter un appui technique à la cellule stratégique sur les questions spécifiques touchant aux activités de la CPS,
* La création d’un comité de pilotage dont le rôle serait de régler la question attenant à la sante et au fonctionnement de la CPS,
* Améliorer la structure de communication pour la rendre plus dynamique avec la CPS,
* Avoir plus de cohérence dans le dialogue avec les bailleurs de fonds/Etats membres
* Avoir plus de cohérence dans la mobilisation des fonds pour l’avenir de la CPS.

Etaient présents au compte du projet conjoint d’appui à la CPS : **Gaston Asitaki**, CTP ; **Maty Ndeye**, Chargée des opérations ; **Willy Ntezimana**, Coordonnateur de sécurité à la CPS ; **Bienfait Maenda,** Specialiste en suivi et évaluation ; **Nicole Ngoy,** spécialiste en protection des victimes et témoins.